LA PASSION DU FOOT,
LA DYNAMIQUE EN PLUS !

# REGLEMENT CHALLENGE U15

## Article 1 – Participation

Cette compétition est réservée à toutes les équipes évoluant dans les championnats départementaux « brassage » de la catégorie U15 engagées avant le 31 de la saison en cours.

Les équipes engagées après le 31 août ne pourront pas participés aux Challenges.

Les équipes engagées en coupe Régionale U15 peuvent participer à ce challenge, mais la priorité est donnée aux rencontres de la coupe régionale et pourront impacter des reports de math du challenge.

La Commission des Jeunes reste seule compétente pour la désignation des exempts que nécessite l'organisation de cette épreuve.

Les cas non prévus au règlement seront tranchés en première instance par la commission départementale des jeunes.

**A l'issue de chaque match, quel que soit le résultat, il sera fait une épreuve de tirs au but.**
**1ère série : 5 coups puis, s'il y a toujours égalité, autant de coups de pied que nécessaire pour déterminer le vainqueur de cette épreuve.**

## Article 2 – Organisation de la compétition

Organisation du challenge :
-1ère phase : une formule championnat sur 3 journée par matchs aller
- Phase finale : matchs secs avec élimination directe (1/8, ¼, ½ et finale).

Les dates correspondantes à ces différentes journées sont publiées au calendrier général du District. La finale est prévue le même jour que la finale du Challenge Maurice Dansac et Challenge U17.

### 2- 1 Le 1er tour

### 2.1.1 – Nombre de poule et nombre de qualifiés

Les équipes, citées à l'article 1er, participent au 1er tour et sont réparties en poules de 4 équipes.

Seront qualifiées à l'issue de ce 1er tour 16 équipes :

- le premier de chaque poule

- Les meilleurs deuxième issus des poules de 4 équipes dont l'ensemble des matchs se sont effectivement déroulés

-Les meilleurs deuxième issus des poules de 4 avec une équipe ayant déclaré forfait et celles de 3 équipes dont l'ensemble des matchs se sont effectivement déroulés

**Le nombre de meilleur deuxième dépendra du nombre de poule, donc du nombre d'équipes engagées.**

Toutefois, **une seule équipe par club** pourra participer au 2ème tour (huitièmes de finale) ; le cas échéant, il sera si nécessaire procédé à un repêchage d'un meilleur deuxième.

### 2.1.2 – Tirs au but :

A l'issue de chaque match, il sera fait une épreuve de tirs au but.

Il sera d'abord organisé une 1ère série de 5 tirs puis, s'il y a toujours égalité, autant de tirs au but que nécessaire pour déterminer le vainqueur de cette épreuve. Le point bonus de cette épreuve sera utilisé pour déterminer les meilleurs deuxièmes entre chaque poule, le cas échéant.

Le résultat devra être indiqué dans le paragraphe commentaire de la feuille de match informatisée.

### 2 .2 - Phase finale : élimination directe

Participent à la seconde phase, les équipes qualifiées lors de la première phase du Challenge U15, soit au total 16 équipes. Les rencontres seront déterminées par tirage au sort. Elles auront lieu par élimination directe.

A partir des quarts de finale, le tirage au sort se fera en présence d'un représentant de chaque club.

**Pour le bon déroulement de la compétition, si des équipes sont encore qualifiées en coupe Nouvelle Aquitaine U15 au stade des quarts de finale du Challenge, elles ne pourront plus participer à celui-ci.**

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, il sera organisé une 1ère série de 5 tirs puis, s'il y a toujours égalité, autant de tirs au but que nécessaire pour déterminer le vainqueur de cette épreuve.

## Article 3 – Classement - Qualification

### 3- 1 Classement dans une poule (1ère phase)

A l'issue de ce premier tour, dans chaque poule, un classement sera établi, par addition des points, cumulés match après match, en fonction du barème suivant :

3 points pour un match gagné
1 point pour un match nul
0 point pour un match perdu
-1 point pour un match perdu par forfait ou par pénalité

Dans les poules qui enregistrent un ou plusieurs forfaits, les points du forfait seront comptabilisés pour le classement final.

### 3- 2 Ordre du classement :

1 - Nombre total de points
2 - Goal average particulier
3 - Goal average général
4 – points bonus tirs au but

### 3- 3 Modalités de détermination des meilleurs deuxièmes :

L'ordre du classement sera établi de la façon suivante :

1 - Nombre total de points
2- Goal average général
3- Meilleure attaque
4 – points bonus tirs au but

## Article 4 – Temps de jeu

2 fois 40 minutes, sans prolongation.

## Article 5 – Horaires

L'horaire officiel des rencontres est fixé à **15h00** ou 13h15 en lever de rideau.

## Article 6 – Participation des joueurs

Règlement spécifique au challenge

Chaque équipe aura droit à **14 joueurs** inscrits sur la feuille de match (sauf en finale où 16 joueurs sont autorisés sur la feuille de match et 14 joueurs à participer).

Ce Challenge est réservé aux joueurs licenciés U14, U15, U14F, U15F ainsi que la possibilité de faire jouer 3 U13 ou U13F.

Participation :

**Extrait article 6 des règlements des compétitions de jeunes**

*Une équipe ne comprendra aucun joueur ayant participé à la dernière rencontre en équipe(s) supérieure(s), si cette (ces) équipe(s) ne joue(nt) pas.*
*En […] U15, chaque équipe ayant une ou des équipes supérieures peut comprendre au maximum trois joueurs ayant disputé :*

- *plus de cinq matchs officiels avec les équipes supérieures (championnat et coupes), pour chaque phase dans le cas des championnats en deux phases*
- *plus de sept matchs officiels avec les équipes supérieures (championnat et coupes) pour les championnats sur toute la saison […]. Il sera procédé à une remise à zéro du nombre de match à l'issue de la 1ère phase pour les catégories mentionnées ci-dessus*

## Article 4 – FMI et Licences

**L'utilisation de la FMI est obligatoire**

En cas de dysfonctionnement de la FMI :
- faire une feuille de match papier fourni par le club recevant
- chaque équipe devra obligatoirement être en mesure de proposer soit la liste (avec photos) de ses licenciés de la saison en cours soit par l'accès à l'application Foot-club-compagnon avant le début de chaque match.
Dans le cas contraire, le (ou les) joueur(s) concerné(s) ne peut (peuvent) prendre part à la rencontre.

Si feuille de match papier, elle sera adressée par mail au District via la messagerie officielle avant le lundi suivant le match 14H00.

## Article 5 – Banc de touche / Remplacement

Il sera constitué **UNIQUEMENT** de **2 adultes licenciés au club (l'éducateur et un dirigeant) responsables** de l'équipe et des **joueurs remplaçants**.

## Article 8 - Arbitrage

Toutes les rencontres sont dirigées soit par des arbitres officiels désignés par la Commission de District de l'Arbitrage soit par des dirigeants bénévoles capacitaires en arbitrage ou des dirigeants, **licenciés** des clubs concernés.
**Préconisation :** l'arbitrage à la touche pourra être assuré par les joueurs remplaçants.

***Mis à jour le 09/09/25***